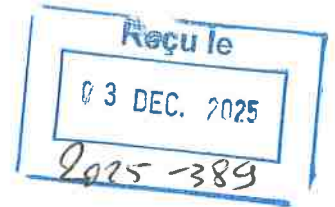


Direction des Relations aux Entreprises et aux Territoires

Affaire suivie par : Julien CHAPLEAU

Ligne directe : 04 90 14 87 26

Courriel : jchapleau@vaucluse.cci.fr



Monsieur le Maire,
Mairie de La Bastidonne,
Rue des Ferrages,
84 120 La Bastidonne

Avignon, le 20 NOV. 2025

N/Réf. : JL/NF- 46-11-2025

Objet : Avis dans le cadre du projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Bastidonne

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception du dossier de modification n° 1 du projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune que vous nous avez transmis pour étude et avis.

Le PLU fixe les règles d'aménagement du territoire communal, en cohérence avec les objectifs d'intérêt général. Cette modification n° 1 vise à apporter des ajustements à 12 points réglementaires du PLU. Nous tenons à souligner la nette amélioration de la forme du document, qui en renforce la lisibilité et la compréhension.

L'analyse de l'ensemble des pièces du projet de modification n° 1 de PLU de La Bastidonne arrêté en Conseil Municipal amène la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Vaucluse à formuler **un avis favorable**, accompagné de deux remarques :

- Une erreur de forme semble présente : la zone Ux, à vocation économique, apparaît comme une zone A dans les deux pièces du règlement graphique.
- L'interdiction d'ICPE au sein de la zone Ux apparaît cohérente compte tenu de la présence d'un habitat déjà présent. En effet, le logement est autorisé sous certaines conditions. Nous conseillons de rendre ces conditions plus restrictives, afin de préserver la vocation économique de cette zone, et d'en limiter la part dédiée à l'habitat. La CCI conseille de limiter l'autorisation de logement à ceux étant nécessaires au gardiennage ou à la gestion des établissements, de limiter leur superficie à 90 m², et d'y interdire les annexes de loisirs (piscine, abris de jardins, etc.)

Cet avis est émis sous réserve de sa ratification lors d'une prochaine Assemblée Générale de la CCI du Vaucluse.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.


Gilbert MARCELLI
Président